



FÉDÉRATION DES MUSIQUES ACTUELLES
Lieux et organisations de concerts

– Communiqué de presse –

Les lieux de concerts tirent la sonnette d'alarme en prévision de la réforme des aides à l'emploi (APE)

Court-Circuit, la Fédération des lieux de concerts de musiques actuelles, tire la sonnette d'alarme : la réforme des APE (Aides à la Promotion de l'Emploi) pourrait mettre gravement en danger l'existence même des lieux de diffusion musicale. Sans une prise de conscience des enjeux liés à notre secteur, un pan entier de notre écosystème culturel risque de s'effondrer.

Un secteur dynamique mais fragile

En 2023, les lieux professionnels de musiques actuelles (labellisés « Plasma ») ont accueilli **227 000 spectateurs**, bien au-delà du niveau pré-Covid (en 2019, on a recensé 155 000 spectateurs). Ce redressement de la fréquentation, porté par **605 événements organisés qui ont accueillis 1577 groupes (comportant un total de 8204 artistes)**, démontre la vitalité d'un secteur qui reste pourtant **structurellement fragile**.

Cependant, les **charges continuent d'augmenter plus vite que les revenus**, et la pérennité repose toujours sur un équilibre précaire entre financements publics, ressources propres et subventions.

22 emplois menacés, dont près de la moitié en APE

Parmi les **44 équivalents temps plein** recensés dans les structures labellisées « Club Plasma¹ », **plus de 50 % sont financés grâce au dispositif APE**. La réforme en cours, qui redirige ces aides vers les ministères compétents, risque d'exclure les lieux de musiques actuelles, faute de reconnaissance institutionnelle claire.

Une reconnaissance difficile

Les lieux de musiques actuelles peinent à se faire reconnaître pour leurs spécificités, car leur modèle économique se situe à la croisée des chemins :

- Entre économie non-marchande, pour l'action socioculturelle et les missions de médiation, et marchande, liée la vente de tickets ;
- Entre diffusion d'artistes professionnels et accueil d'artistes émergents,

¹ **Club Plasma** (plateforme des scènes de musiques actuelles) est le label attribué aux lieux professionnels dédiés aux musiques actuelles. 10 lieux bénéficient de ce label actuellement (Atelier 210, Atelier Rock, Belvédère, La Ferme, Magasin 4, Recyclart, Reflektor, Rockerill et Le Salon). 3 lieux sont en attente de la labellisation officielle (Jazzstation, KulturA et Le Vecteur)

L'absence d'un décret spécifique pour les structures dédiées aux musiques actuelles empêche une reconnaissance politique et budgétaire claire, prenant en compte les particularités de fonctionnement de ce secteur. Pendant ce temps, les charges, les salaires et les exigences augmentent (la mise en application quasi complète du barème 329.02 induit une augmentation de 10 000 € de dépenses par an pour certaines structures).

Le rôle vital des subventions et des aides à l'emploi

Le financement public des lieux est **indispensable** :

- Pour **garantir un emploi professionnel** dans les lieux, en charge de la médiation et de l'accompagnement, à destination des publics ainsi que des artistes ;
- Pour **permettre l'accès démocratique** aux lieux et à la découverte artistique ;
- Pour que les structures puissent **assumer leurs charges fixes et administratives** ;
- Pour **soutenir la prise de risque artistique** et assurer une juste rémunération des artistes.

Le modèle économique ne peut reposer uniquement sur la billetterie.

Les lieux de musiques actuelles demandent :

- De **garantir que les subventions APE conserve au minimum la distribution actuelle des moyens à chaque structure du secteur musical**, en reconnaissant leur contribution socio-culturelle,
- **D'adopter un décret spécifique** garantissant un financement structurant et durable des lieux de concerts,
- **D'ouvrir un dialogue transparent et constructif** avec les acteurs de terrain.

À propos de Court-Circuit :

Court-Circuit représente les **lieux et associations** de diffusion, de création et de promotion des **musiques actuelles** en Fédération Wallonie-Bruxelles. Court-Circuit œuvre au développement et à la professionnalisation de ses membres, à la défense de leurs intérêts, à la mise en réseau et à la structuration du secteur musical au niveau local, national et international et soutient la découverte d'artistes émergents en Wallonie et à Bruxelles.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse :

- **Contact Politique** : David Dehard, Court-Circuit, directeur, david@court-circuit.be, +32 471 51 12 83
- **Contact Presse** : Florence Delporte, Court-Circuit, chargée de communication institutionnelle, florence@courtcircuit.be, +32 468 09 49 97